

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 21 décembre 2022**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt et un décembre deux-mille vingt-deux, à dix-neuf heures quinze, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 15 décembre 2022

Date de l'affichage : 15 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, GOUNON Lauriane, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, LAPIERRE Marie-Jeanne, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert

Etaient excusés : PASCAL Florent (pouvoir à Lauriane GOUNON), TOUREL Jean-Luc (pouvoir à Jean-Claude MERCIER), PRADIER Éric, RISSE Michel (pouvoir à Christian MANIFACIER), AUBERT Julien (pouvoir à Jean-Marc MICHEL)

Participaient à la réunion : Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Olivier ROGIER

Objet : travaux d'alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc - attribution

CS202212005

Le Président rappelle que le projet d'alimentation de nouveaux quartiers sur la commune de Malbosc a été validé lors du Comité Syndical du 26 juillet 2022.

Rappel de la procédure, marché en procédure adaptée

Publicité Avis publié au BOAMP n°22-107245 le 1^{er} août 2022 et sur la plateforme achatpublic.com

Date limite de remise des offres le 19 septembre 2022 à 12h00

Marché composé de 2 lots :

Lot 1 Réseaux hydrauliques

Lot 2 Génie Civil, équipements hydrauliques et automatisme

Nombre de plis reçus dans les délais :

Lot 1 : 2 offres – SAS SCAIC et Groupement FAURIE SAS /BOYER TP/ FROMENT SAS/SARL JOUVERT

Lot 2 : 1 offre – SAS JOUVE VILLARD BTP

Toutes les candidatures ont été déclarées recevables

Monsieur Michel demande au directeur de présenter le rapport d'analyse des offres :

Pour le Lot 1 :

En application des critères de jugement et de leur pondération définis au règlement de la consultation du dossier de consultations des entreprises les résultats après phases de négociations sont les suivants :

Candidat	Valeur technique sur 60	Prix sur 40	Note totale sur 100
SAS SCAIC	37,50	33,36	70,86
Groupement FAURIE BOYER FROMENT JOUVERT	52,50	40	92,50

Pour le Lot 2 :

Notation avant phase de négociation

Candidat	Valeur technique sur 60	Prix sur 40	Note totale sur 100
SAS JOUVE VILLARD BTP	21	40	61

A l'issue de la négociation, le candidat SAS JOUVE VILLARD nous informe abandonner sa candidature.

Suite à cet exposé le Président propose :

Pour le Lot 1 de retenir le Groupement FAURIE SAS /BOYER TP/ FROMENT SAS/SARL JOUVERT pour un montant de 1 439 706,50 € HT.

Pour le Lot 2 de déclarer le lot sans suite et de relancer la consultation des entreprises selon la proposition de la commission travaux à savoir un marché en procédure adapté composé de deux lots, 1 lot génie civil pompage et 1 lot télégestion automatisme.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition telle que présentée par le Président, autorise le Président à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président,
Jean-Marc MICHEL.



Signature of Jean-Marc MICHEL and official stamp of the Syndicat Intercommunal S.I.S.P.E.C. Service Public de l'Eau en Cévennes.